

## Finance

# Les travaux de réforme de la gestion des Ehpad semblent omettre la problématique du reste à charge

---

Publié le 10/12/14 - 18h20

**Les travaux relatifs à la modernisation du pilotage et à la simplification de la gestion des Ehpad sont ouverts. Les quatre axes présentés lors de la première réunion semblent oublier la problématique du reste à charge. Par contre une volonté gouvernementale de modernisation du pilotage des établissements transparait.**

Comme annoncés de longue date faute d'un second volet au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, les travaux relatifs à la modernisation du pilotage et à la simplification de la gestion des Ehpad ont démarré mardi 9 décembre. C'est Étienne Champion, directeur de cabinet de la secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes âgées et à l'Autonomie qui était aux commandes.

### Un calendrier serré

Dans les documents ministériels présentés aux participants sont évoqués quatre axes de travail et trois groupes de réflexion thématique ainsi qu'un groupe de travail plénier. Les objectifs sont : l'amélioration de l'efficacité de l'outil contractuel ; la modernisation et la simplification de l'allocation de ressources ; l'évolution des outils du dialogue de gestion avec la généralisation des tableaux de bord de l'Anap et la définition de prestations d'hébergement socles.

Les deux premiers axes relèvent du premier groupe de travail et les autres font donc l'objet de groupes spécifiques.

La clôture de ces travaux et la présentation d'un rapport sont évoqués pour le 15 juin prochain. Entre temps, un bilan intermédiaire est d'ores et déjà annoncé pour le 15 avril. Ces travaux coordonnés par la DGCS seront accompagnés par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas).

### Anticiper les décrets d'application de la loi vieillissement

Côté méthodologie, Adeline Leberche, directrice du secteur social et médico-social de la Fehap, souligne notamment que le gouvernement s'est engagé à préparer dans le cadre de ces groupes certains décrets, comme celui sur les tarifs socles en amont de l'adoption de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement. Une procédure qu'elle considère comme innovante et qu'elle salue. Elle attend aussi beaucoup des simplifications techniques annoncées. Mais ajoute que cela ne doit pas masquer "*les besoins de moyens financiers supplémentaires*". Elle note qu'il n'a pas été question pendant cette première réunion de la problématique du reste à charge. Par ailleurs elle a interrogé - au nom de la Fehap, l'AD-PA, la Fnaqpa et Fnadepa - Étienne Champion sur la campagne budgétaire 2015. Le 15 octobre dernier, le Conseil d'État a en effet annulé pour excès de pouvoir certaines modalités relatives au passage des Ehpad en tarif global, telles qu'inscrites dans les circulaires budgétaires du [5 avril 2012](#) et du [15 mars 2013](#). Un futur rendez-vous au ministère devrait être proposé aux quatre organisations.

### Quid du reste à charge ?

Pascal Champvert, président de l'AD-PA, demande aux pouvoirs publics dans un communiqué de préciser comment ils souhaitent sans financement supplémentaire adapter la qualité aux moyens disponibles. De son côté **Didier Sapy**, président de la **Fnaqpa** n'est pas surpris par l'absence de financement, "*nous étions prévenus*", ajoute-t-il. Au regard de cette première réunion il espère que les futurs travaux permettront d'améliorer la gouvernance des établissements. Il regrette toutefois qu'en préalable aux discussions des groupes, les missions des Ehpad ne soient pas posées. Et que leur positionnement sanitaire et médico-social ne soit pas redéfini. Il s'interroge aussi sur le fait que le gouvernement semble axer les travaux sur les problématiques de dépendance et de soins en oubliant au passage la question de l'hébergement et surtout du reste à charge des familles.

Lydie Watremetz